

Objectif : replanter 50 km de haies par an

Le Département lance un dispositif pour favoriser la plantation de haies. L'opposition juge opportuniste ce soudain intérêt pour l'écologie.

Un kilomètre de haie peut stocker autant de carbone qu'un hectare de forêt. Autant dire qu'on a intérêt à en replanter un maximum et pas seulement parce qu'elles embellissent le paysage. Alors qu'on plante entre 35 et 40 kilomètres de haies chaque année dans les Deux-Sèvres, un nouveau dispositif, lancé par le Département, se fixe comme objectif d'atteindre les 50 kilomètres annuels.

Brise-vent et bois de chauffage

Pour cela, une enveloppe de 300.000 € a été débloquée afin d'aider tous ceux qui ont un projet de plantation. Particuliers, agriculteurs, associations foncières, collectivités ou entreprises (à condition que ce ne soit pas leur métier). La collectivité ira jusqu'à financer 60 % du projet hors-taxes. Deux appels à projet sont lancés par an. Prochaine date-butoir pour déposer un dossier : le 16 septembre prochain.

Longtemps sacrifiée sur l'autel d'une agriculture industrielle, la haie connaît un retour en grâce. Il faut dire qu'on ne compte plus ses bienfaits. Elle sert de brise-vent. Grâce à ses racines, l'eau de pluie peut s'infiltrer dans le sol et aller directement recharger les nappes phréatiques. Autre enjeu : le chauffage domestique. « Le bois bûche représente encore 40 % de la production d'énergie renouvelable dans les Deux-Sèvres, rappelle le Département dans son projet.



Pour compenser les émissions de carbone d'une collectivité comme le Département, il faudrait planter 2.000 km de haies !

Considérant le faible taux de boisement du territoire, l'approvisionnement est assuré principalement par l'entretien des haies. »

« Une vocation écologique tardive »

Lors du vote du projet le 24 juin en séance publique, les élus de l'opposition de gauche ont approuvé le dispositif tout en remarquant, comme l'a dit l'élu du canton de Celles-sur-Belle, Jean-Claude Mazin, que la « majorité départementale se découvre une vocation écolo-

giste bien tardive ». Mais l'opposition a aussi regretté que dans ce même dispositif soient incluses les aides pour planter les haies dans le cadre du projet de bassines. Un point contesté par l'élu du canton de Niort-2, Élodie Truong, qui a de nouveau regretté « qu'aucun débat sur les bassines n'ait eu lieu » au sein de l'assemblée départementale.

Pour compenser la totalité des émissions de carbone dont est responsable une collectivité comme le Département, il faudrait planter 2.000 kilomètres

de haies. Pour compenser ce qu'émettent la totalité des Deux-Sévriens, habitants, agriculteurs, entreprises, collectivités, il en faudrait cent fois plus. On le voit, ce n'est pas le travail qui manque.

Yves Revert

Les appels à candidature doivent être déposés en deux exemplaires à la Maison du Département, direction de l'agriculture et de l'environnement, service environnement et aménagement foncier, Mail Lucie Aubrac, 79028 Niort Cedex.